

Question écrite de M. Franchimont relative à l'étang de pêche de la rue de Linkebeek.

Récemment j'ai voulu rechercher des informations concernant l'étang de pêche de la rue de Linkebeek, ne trouvant aucune information sur le site de la commune, je me demande comment les amateurs de pêche Ucclois peuvent connaître l'existence de ce site de pêche.

Après des recherches approfondies, j'ai finalement retrouvé son existence dans une brochure du service des sports du 20 septembre 2007 (voir ci-joint) et à la page 56 du Wolvendael 578 d'avril 2012.

Pouvez-vous me dire :

- Pourquoi on ne retrouve pas d'informations sur l'étang de pêche sur le site de la commune ?
- Comment la promotion de l'étang de pêche est-elle faite ?
- Où et comment les amateurs de pêche peuvent-ils retrouver les informations concernant ce lieu ?
- Quel(le)s en sont les heures et jours d'ouverture ?
- Quelles sont les conditions d'accès à celui-ci ?
- Quel est le profil des gens qui le fréquentent ?
- Combien de pêcheurs fréquentent cet étang par semaine ? par mois ?
- Quelles sont les infrastructures présentes sur le site ? Qui en est le gestionnaire ?
- Les Ucclois peuvent-ils également fréquenter/louer ce site pour des anniversaires, réunions de familles ou autres festivités ?
- Quelles sont les conditions de location du lieu ?
- Combien de fois a-t-il été loué au cours de ces 5 dernières années ? Pour quel type d'événement ? Par des particuliers ou par des associations ?
- Ce lieu fait-il partie des sites que la commune envisage de vendre à court ou moyen terme ?

Réponse:

- L'information sur l'étang de la Commune d'Uccle n'apparaît pas sur le site comme l'ensemble des infrastructures sportives communales, car elle bénéficie de la publicité du bouche à oreille et elles sont occupées au maximum de leur capacité.
- Ponctuellement au début de chaque saison de pêche, un article de promotion est publié dans la page du Wolvendael réservée à l'Échevin des Sports.
- Le monde de la pêche est un monde où les pêcheurs se rencontrent sur différents sites et commentent leurs impressions et régulièrement de nouveaux membres s'affilient au Service des Sports.
- Les heures d'ouvertures de l'étang sont assurées par un préposé de 08h00 à 16h00 en dehors de ces heures, nos membres y ont accès avec leur clé.
- Les conditions d'accès à l'étang : s'affilier auprès du Service des Sports et être en ordre de ses cotisations (abonnement annuel pour Ucclois 70 € et pour non-Ucclois 80 €).
- Le profil des pêcheurs : tous les âges sont représentés. En semaine, ce sont souvent des pensionnés qui se retrouvent autour de l'étang et ils déjeunent ensemble dans le chalet de l'étang. Le week-end, ce sont des familles qui viennent trouver un moment de détente dans un endroit privilégié qu'est l'étang (30 membres).
- La fréquentation est fonction des conditions météorologiques et des saisons. Il y a plus de monde au printemps et en été. La période automnale est synonyme d'une baisse importante de fréquentation. Toutefois en hiver certains membres restent fidèles à leur passion.
- Le Service des Sports est gestionnaire du complexe qui comprend un étang, un petit coin avec tables et chaises, un espace de rangement, des cabanes pour le matériel des pêcheurs, un garage pour le matériel d'entretien, des zones gazonnées et d'un parking d'une capacité d'une dizaine de voitures.
- Afin de ne pas perturber la quiétude nécessaire aux pêcheurs et dans le respect des habitants du quartier, il n'y a pas ou très peu d'activités organisées dans cet espace.

- Les locaux ont toutefois été loués :
 - au club d'Aquariophilie (pendant plusieurs années avant d'être transféré sur le complexe Paul Stroobant) (payant); au Ratinet pendant la rénovation de la Ferme Rose (payant)

A titre exceptionnel : l'association du quartier (gratuit)
au MR (payant)

- Le service des Propriétés communales n'a reçu aucune instruction pour sa mise en vente.
- Un groupe de travail composé des services de l'Environnement, de la Voirie, de l'Urbanisme et le service Vert planche sur le réaménagement du site de l'étang. Un bureau d'étude a été désigné par le Collège. La Commune a déposé un dossier de candidature auprès de la Région pour des subsides destinés à permettre des travaux urgents de conservation et de réaménagement des lieux.